

**COMMUNIQUÉ DE**

**M. JEAN-YVES LE DRIAN,   
MINISTRE DE L’EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÉRES**

**M. GERALD DARMANIN,   
MINISTRE DE l’ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

**M. Jean-Baptiste LEMOYNE,   
secrétaire d’Etat**

**auPRES DU ministre de l’EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

Paris, le 30 avril 2020

Aujourd’hui s’est tenue au Quai d’Orsay une audio-conférence entre, d’une part, le ministre de l’Europe et des Affaires étrangères, le ministre de l’Action et des Comptes publics et le Secrétaire d’Etat auprès du ministre de l’Europe et des Affaires étrangères, et d’autre part, les parlementaires représentant les Français établis hors de France et le président de l’Assemblée des Français de l’étranger.

Cette réunion a d’abord permis de faire le point sur le retour des Français de passage à l’étranger pour lesquels le gouvernement s’est fortement mobilisé au cours des dernières semaines : ce sont ainsi près de 180 000 de nos compatriotes qui sont désormais rentrés en France.

Conformément à la demande du Président de la République, le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, en lien étroit avec le ministère de l’Action et des comptes publics, engage à présent tous les moyens nécessaires pour assurer à nos compatriotes qui résident à l’étranger un soutien sanitaire, social et éducatif à la hauteur des difficultés engendrées par la pandémie de Covid-19.

Ainsi, partout où la situation l’exige, un dispositif médical spécifique est en train d’être déployé pour suivre et conseiller nos compatriotes vulnérables dans leur pays de résidence. Ce dispositif médical repose notamment sur des mécanismes de télésuivi et de téléconsultation, ainsi que sur la disponibilité de médicaments et d’oxygène et, en dernier ressort, pour nos compatriotes qui seraient en situation de détresse sanitaire, sur une solution d’évacuation sanitaire. **20 millions d’euros** sont mobilisés pour les deux premiers mois de ce dispositif sanitaire, qui sera maintenu tant que l’évolution de la pandémie le justifiera.

Le ralentissement économique mondial frappe directement nombre de nos compatriotes, en particulier ceux qui résident dans des pays dont les infrastructures socio-médicales n’assurent pas un filet de sécurité suffisant. Les demandes d’aides d’urgence transmises par nos ambassades et consulats, par les associations et par les centres médicaux sociaux ont déjà fortement augmenté depuis le début de la crise. Afin de répondre aux besoins accrus des plus démunis de nos compatriotes, qui ne disposent d’aucune aide de la part de leur Etat de résidence, des assureurs ou des structures locales, des moyens supplémentaires pour l’enveloppe d’aides sociales à disposition des ambassades et consulats seront mobilisés à hauteur de **50 millions d’euros**.

Les établissements du réseau de l’enseignement français à l’étranger, dont l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger (AEFE) est l’opérateur, ont mis en place des dispositifs de continuité pédagogique permettant à nos compatriotes à l’étranger de bénéficier de services éducatifs de qualité malgré la fermeture physique des établissements. Les effets du ralentissement économique sont cependant susceptibles d’affecter la capacité de certains de nos compatriotes à faire face aux frais d’accès au réseau de l’enseignement français à l’étranger.

Aussi, pour aider les ressortissants français dont la situation l’exige, l’examen des demandes de bourses scolaires sera prolongé jusqu’au 15 mai. Les conseils consulaires chargés d’examiner les demandes utiliseront des critères dérogatoires pour tenir compte de la situation des parents d’élèves en 2020 afin de prendre en compte en particulier une éventuelle baisse de revenus consécutive à la crise sanitaire. Dans les circonstances qui le justifient, certaines familles déjà boursières pourront de la même manière bénéficier d’une prise en charge accrue. Cela se traduit par une mobilisation renforcée des dispositifs de bourses scolaires, qui est estimée à ce stade à **50 millions d’euros.**

L’AEFE, qui est la colonne vertébrale du réseau d’enseignement français à l’étranger et dont le rôle au service de nos compatriotes comme pour l’influence de la France dans le monde est fondamental, sera également soutenue. A notre demande, l’AEFE viendra en aide dès maintenant de tous les établissements qui en auront besoin, quel que soit leur statut (établissement en gestion directe, établissement conventionné et établissement partenaire) pour le bénéfice de toutes les familles françaises et étrangères. A cette fin, **une avance France Trésor** sera mobilisée pour remédier aux besoins de trésorerie de l’agence dans les prochains mois, dont l’ordre de grandeur est aujourd’hui estimé à **100 millions d’euros**. Ce besoin sera réévalué plus précisément en juin, à la lumière de l’ensemble des mesures à mettre en œuvre pour la sauvegarde du réseau de l’enseignement français à l’étranger. Le Ministre de l’Europe et des Affaires étrangères remettra prochainement un plan d’ensemble au Président de la République à ce sujet. Les parlementaires ont été invités à faire part de leurs propositions : la situation exige, en effet, que nous avancions tous ensemble au service de nos concitoyens.

Au total, ce sont d’ores et déjà **220 millions d’euros** qui vont être mobilisés pour apporter à nos compatriotes qui résident à l’étranger un soutien à la fois sanitaire, éducatif et social et les aider en conséquence à faire face à la crise sanitaire. Ils s’ajoutent aux quelques **20 millions d‘euros** déjà mobilisés pour faciliter le retour de nos ressortissants en déplacement temporaire à l’étranger depuis la mi-mars.